

Rr procédure divorce réponse à ma question 1!!!

Par carambarforever, le 16/01/2009 à 11:32

Ma femme demande le divorce. Son avocat m'a fait parvenir une convocation pour début février 2009 pour "présenter les pièces du dossier au tribunal. Je souhaite ce divorce mais je n'ai pas les moyens de payer un avocat et n'ai pas droit à l'aide judiciaire gratuite (je suis ressortissant britanique, travaille pour une entreprise espagnole, je vis en France mais n'y paie pas mes impôts).

Quels risques j'encours si je ne me présente pas à l'audience préliminaire? mon abscence me causera t-elle du tord?

Merci de répondre précisemment à ces questions.